Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-244000675-20261109-DEC1752026-AR

N°DEC175-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT DE RENOUVELER L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX A L'AFIPADE POUR LE LOGICIEL DE GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision pour la durée de son mandat, au nom de la Communauté d'Agglomération, pour le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu la délibération DEL20260722-20 du 22 juillet 2026 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'AFIPADE,

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion de la communauté du Grand Dax pour l'année 2026 à l'AFIPADE,

DECIDE

Article 1 : **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'AFIPADE, pour la somme 1 350 € au titre de l'année 2026.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026 Habitat article 6281.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 29 octobre 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-244000675-20261109-DEC1752026-AR